

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE
DU BUDGET

N° MF/...../DGB/...../2020

00 003431

08 JUL. 2020

وزارة المالية

المديرية العامة

للميزانية

ALGER, LE

TELEX

E X P : MINISTERE DES FINANCES -DGB/2020

D E S T :

- MESDAMES ET MESSIEURS LES CONTROLEURS FINANCIERS AUPRES DES DEPARTEMENTS MINISTERIELS ;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES CONTROLEURS FINANCIERS AUPRES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS SOUS TUTELLE ;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES CONTROLEURS FINANCIERS AUPRES DES WILAYAS ET DES COMMUNES.

REFER:

- INSTRUCTION N°127/PM/2020 DU 29 MARS 2020 RELATIVE A L'AJUSTEMENT BUDGETAIRE ;
- INSTRUCTION N°190/PM/2020 DU 28 AVRIL 2020 RELATIVE AUX MESURES DE MAITRISE DES DEPENSES D'EQUIPEMENT DE L'ETAT.
- ENVOI N°1295/PM/2020 DU 1 JUILLET 2020 RELATIF A L'AJUSTEMENT BUDGETAIRE ET A LA MAITRISE DES DEPENSES D'EQUIPEMENT DE L'ETAT.

P-JOINTE: UNE (01) ANNEXE.

EN APPLICATION DES TERMES DE L'ENVOI N°1295/PM/2020 DU 1 JUILLET 2020 VISE EN REFERENCE **STOP** HONNEUR VOUS FAIRE CONNAITRE **STOP** LES CREDITS BUDGETAIRES RELATIFS AUX OPERATIONS ET PROJETS CONCERNES OU NON PAR LE GEL **STOP** SELON L'ANNEXE JOINTE AU PRESENT **STOP** ET FIN SIGNE LE DIRECTEUR GENERAL DU BUDGET M.FAID LAZIZ.e

المدير العام للميزانية
فايد لعزیز

COPIE A : MADAME ET MESSIEURS LES DIRECTEURS REGIONAUX DU BUDGET (POUR SUIVI).

ANNEXE 01:



1- SONT CONCERNES PAR LE GEL LES CREDITS BUDGETAIRES RELATIFS:

- AUX OPERATIONS D'EQUIPEMENT PUBLIC RELEVANT DES PROGRAMMES SECTORIELS CENTRALISES OU DECONCENTRES (PSC OU PSD), N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UN ORDRE DE SERVICE (ODS), Y COMPRIS CELLES RELATIVES AUX ETUDES OU PRESTATIONS DE SERVICES ;
- AUX OPERATIONS DONT LES ETUDES ONT ETE FINALISEES ET N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UN ORDRE DE SERVICE (ODS), POUR LE LANCEMENT DES TRAVAUX ;
- AUX OPERATIONS AYANT FAIT L'OBJET PRECEDEMMENT DE MESURES DE GEL ;
- AUX OPERATIONS RELATIVES A L'EXPROPRIATION POUR LES PROJETS NON LANCES.

2- NE SONT PAS CONCERNES PAR LE GEL, LES CREDITS BUDGETAIRES RELATIFS :

- AUX OPERATIONS D'EQUIPEMENT PUBLIC RELEVANT DES SECTEURS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA SANTE, QUEL QUE SOIT LE MODE DE GESTION (PSC OU PSD) ;
- AUX OPERATIONS D'EQUIPEMENT PUBLIC RELEVANT DES PLANS COMMUNAUX DE DEVELOPPEMENT(PCD) ;
- AUX OPERATIONS D'ACQUISITION DE VEHICULES UTILITAIRES ET VEHICULES D'INTERVENTION (CAMIONS, ENGINS ETC.) SUR LE BUDGET D'EQUIPEMENT, POUR LE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES, POUR LES CENTRES D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE, POUR LES SERVICES DE LA PROTECTION CIVILE, POUR L'ADMINISTRATION DES FORETS ET DE LA SURETE NATIONALE, ET CEUX RELATIFS A L'ACCES AU SITE DES INSTALLATIONS DE SIGNALISATION DE LA NAVIGATION MARITIME ;
- AUX OPERATIONS D'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET FOURNITURES A USAGE PEDAGOGIQUE DESTINES AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE;
- AUX OPERATIONS OBJET D'UN ODS NOTIFIE DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 12 DU DECRET PRESIDENTIEL N°15-247 DU 16 SEPTEMBRE 2015 PORTANT REGLEMENTATION DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC ;
- AUX OPERATIONS DE REPARATION, REHABILITATION, ENTRETIEN, RESTAURATION, AMENAGEMENT ET ACHEVEMENT DES TRAVAUX RELATIFS A DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS EXISTANT ;
- AUX AVENANTS LIES AUX OPERATIONS QUI SONT EN COURS D'EXECUTION ;
- AUX FRAIS D'INSERTION ET DE PUBLICITE, POUR LES OPERATIONS, DONT LES APPELS D'OFFRES ET LES PROCEDURES SONT FINALISES, ET DONT LES ODS NE SONT PAS ENCORE NOTIFIES ;
- AUX PROJETS ALLOTIS (ALLOTISSEMENT TECHNIQUE) DONT L'ODS DE COMMENCEMENT DES TRAVAUX A ETE NOTIFIE POUR UN OU POUR PLUSIEURS LOTS ;
- AUX PROJET DONT LE MARCHE A FAIT L'OBJET AUPARAVANT DE RESILIATION ET DONT LE TAUX D'AVANCEMENT DES TRAVAUX REALISES A ATTEINT UN NIVEAU IMPORTANT (EGAL OU SUPERIEUR A 50%),
- AUX OPERATIONS LIEES A LA LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORETS (TRAVAUX SYLVICOLES, ENTRETIEN DES FORETS, OUVERTURES ET AMENAGEMENT DES PISTES FORESTIERES, OUVERTURES ET AMENAGEMENT DES TRANCHES PARE-FEUX, ACQUISITION DES UNIFORMES RESISTANT AUX FLAMMES, MATERIELS ET OUTILLAGES);
- AUX OPERATIONS DEGELEES PAR LES POUVOIRS PUBLICS ANTERIEUREMENT A L'INTERVENTION DE L'INSTRUCTION N°127/PM DU 29 MARS 2020 DE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE ;
- AUX OPERATIONS D'ACQUISITION D'EQUIPEMENT POUR LES INFRASTRUCTURES REALISEES ET RECEPTIONNEES POUR PERMETTRE LEUR MISE EN SERVICE.

3- LES AUTRES CAS NON CITES AUX POINTS 1 ET 2 SERONT TRAITES AU CAS PAR CAS PAR LES SERVICES CENTRAUX COMPETENTS DU MINISTERE DES FINANCES, AVANT DE LES SOUMETTRE A L'ACCORD DE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE.